

L'an deux mil treize, le 15 octobre, à dix neuf heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au SITCOME, dans la salle des réunions, sous la présidence de M. ALBOUY-GUIDICELLI Jean-Marie, Président.

Etaient présents :

M. DEMELUN Alain (La Brosse-Montceaux), M. BLANCHARD Daniel et M. PENOT Francis (Cannes-Ecluse), M. GIRAULT Jean-Luc (Esmans), M. SENOBLE Romain et M. SIMONOT Gilles (Forges), M. LEFIER René et M. EVEN Jean-Luc (La Grande Paroisse), M. DALIBON Michel et M. PAVIOT Jean-Pierre (Marolles-sur-Seine), Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI Jean-Marie et M. BRUN Hermann (Montereau Fault-Yonne), Mme PHILIPPE Jocelyne et M. ROUSSEAU Jacques (Montmachoux), M. MARTINEZ Jean-Claude (Saint Germain Laval).

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. BAILLET Jean-Luc (Barbey) ayant donné pouvoir à M. ALBOUY Jean-Marie, Mme MASSON Christiane (Laval en Brie) ayant donné pouvoir à M. ALBOUY Jean-Marie,

Absents excusés :

M. BOURBIGOT Eric (Barbey), Mme FLORENCE Marie-Thérèse (La Brosse-Montceaux), M. BERNARD Jean-Jacques (Esmans), M. BEZANGER Philippe (Laval en Brie), M. BELLINI Claude et M. CHAUMONT Léon (Misy sur Yonne), Mme GAUTHIER Catherine et M. RUIZ José (Varenes-sur-Seine).

Invités :

Mademoiselle Aurélie MOLL (Chargée de communication, déléguée du Directeur INTERVAL)  
Madame Sandrine SCHMITT (Directrice SITCOME).

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI, après avoir fait l'appel, constate que le quorum est atteint.

### ORDRE DU JOUR

- ✓ Rapport du dernier comité syndical du 11 juin 2013.
- ✓ Nomination des élus de la commune de Montmachoux.
- ✓ Nomination du délégué suppléant de la commune de La Brosse Montceaux.
- ✓ Etude sur la proposition du projet de développement de la ligne Emplet et de la ligne B, pour améliorations des dessertes au CC du Bréau (Présentation Mr ALIFOND, Directeur INTERVAL).
- ✓ Négociation départ Salarié SITCOME. (étude en comité syndical secret).
- ✓ Budgets supplémentaires 2013 des Budgets « Principal SITCOME » et « Carte Siyonne »
- ✓ Augmentation de la valeur des tickets restaurants.
- ✓ Convention avec la commune de Montereau concernant la gestion des vélos box en gare routière.
- ✓ Questions diverses.

-----ooo000ooo-----

A l'arrivée des élus de la commune de Montmachoux, Monsieur ALBOUY présente les personnes présentes autour de la table, et installe les représentants de la commune de Montmachoux.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Nous sommes ravis d'avoir ce soir avec nous, et suite à leur adhésion au syndicat, les deux élus titulaires de la commune de Montmachoux : Mme PHILIPPE et Mr ROUSSEAU.

Nous avons voté à l'unanimité votre adhésion, et avons invité les communes déjà adhérentes à se prononcer sur cette nouvelle adhésion. Nous avons eu toutefois quelques communes qui ont voté contre ou se sont abstenues : Cannes-Ecluse, Saint-Germain-Laval et Varennes.

*En s'adressant à Monsieur BLANCHARD, Monsieur SENOBLE demande pourquoi ...*

*Monsieur BLANCHARD :*

Personnellement, j'ai voté pour...

*Monsieur PENOT :*

Une partie du conseil a voté contre, parce que certains ont été mis devant le fait accompli, parce qu'il n'y avait personne à la réunion et on n'était pas du tout au courant...

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

... Quelle réunion ?

*Monsieur PENOT :*

Celle du 11 juin ...

*Monsieur BLANCHARD :*

Non, tout a été envoyé en temps et en heure en mairie de Cannes Ecluse...

*Monsieur PENOT :*

Je vais expliquer pourquoi on a voté contre : au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le SITCOME va rentrer dans le giron de la CC2F...

*Monsieur SENOBLE :*

Eh, bien non !

*Rires dans la salle...*

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

J'ai eu l'occasion de m'expliquer lors d'un conseil communautaire, avec un élu de la commune de Saint Germain Laval, qui m'a expliqué, à mon grand étonnement, que le SITCOME d'après ses propos, délibère en secret, de manière à ce que personne ne sache rien et j'ai trouvé cela très injustifié. Premièrement, la commune de Montmachoux a été contactée, la première fois, il y a 10 ans. Deuxièmement, dès le début de mon mandat, j'avais présenté dans mon programme l'adhésion de communes, et entre autres, celle de Montmachoux. Troisièmement, à plusieurs réunions de suite, nous avons parlé de l'adhésion et c'est à la demande répétée des élus de ce conseil, que nous avons mis à l'ordre du jour du débat d'orientation budgétaire, l'adhésion de la commune de Montmachoux. Les comptes rendus de nos comités syndicaux sont envoyés à tous les élus du SITCOME, mais également à tous les maires de chaque commune adhérente. Aussi, aucun maire, à part ne pas lire les documents, ne peut dire qu'il n'est pas au courant. Ensuite, la proposition d'adhésion était en délibération le 11 juin et les convocations avec les ordres du jour, sont envoyées en mairie, pour affichage public, et aux maires pour information. De plus, l'ordre du jour était explicite, et précisait bien « l'adhésion de la commune de Montmachoux », et « modification des statuts ». Le sujet a été également présenté et étudié lors de la commission finances précédent le comité syndical. Enfin, tous les documents ont été envoyés en mairie, et chaque commune avait trois mois pour se prononcer. Certaines communes se sont prononcées pour, certaines autres ont décidé sciemment de ne pas voter, et qui ne dit mot, consent, et enfin certaines ont voté contre, mais toutes en dehors du délai imparti par la sous-préfecture. Aussi, dire que les choses ont été faites en catimini, c'est presque dégradant pour tout le travail qui a été fait. En plus, pour être certain que le dossier ne comportait pas de failles, nous avons au préalable, avec Sandrine, contacté les préfectures de Fontainebleau et de Provins.

*Monsieur PENOT :*

Nous n'avons jamais dit que les choses avaient été faites en catimini...

*Monsieur PAVIOT :*

Et puis nous avons reçu Monsieur le Maire, ici en comité syndical.

*Monsieur PENOT :*

... Mais au dernier comité syndical, personne ne représentait la commune de Cannes Ecluses.

*Monsieur BLANCHARD :*

Il faut comprendre que le 11 juin dernier, nous avons en mairie un conseil municipal et que je ne peux être présent aux 2 conseils en même temps. Mais il y avait un élu suppléant certainement.

*Monsieur MARTINEZ :*

Pour la commune de Saint Germain Laval, et je pense savoir quel est l'élu dont on parle, j'étais présent au dernier comité syndical, et j'ai communiqué à l'équipe municipale tous les documents, y compris le montant de la cotisation qui était proposée pour l'adhésion de Montmachoux, qui bien évidemment baissait le montant de leur cotisation. D'ailleurs, c'était très certainement la seule chose qui les intéressait.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

*En s'adressant aux élus de Montmachoux :*

En attendant, le SITCOME a voté à l'unanimité votre adhésion, et nous SITCOME, sommes très contents de vous avoir parmi nous, et nous vous souhaitons la bienvenue.

*Monsieur ROUSSEAU :*

Effectivement, le principal est que la commune de Montmachoux ait pu adhérer, et nous sommes satisfaits d'être présents, ce soir, car nous tenons à rester parmi vous. Merci à tous, d'avoir autorisé notre adhésion.

### **Rapport du comité syndical du 11/06/2013**

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Avez-vous des corrections à apporter ?... Non... ? Ce rapport n'appelle aucune remarque. Le rapport du comité syndical du 11/06/2013 est donc adopté à l'unanimité.

### **Nomination des élus de la commune de Montmachoux**

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Nous avons donc le plaisir de recevoir Mme PHILIPPE Jocelyne et Mr ROUSSEAU Jacques, en tant qu'élus titulaires, et Mmes BALSALOBRE Véronique et CHARET Monique, suppléantes, représentant la commune de Montmachoux.

### **Nomination du délégué suppléant de la commune de La Brosse Montceaux**

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Suite à la démission de Mme GONZALES, nous avons le plaisir de compter Mr LEGOUGE Pierre, comme délégué suppléant de la commune de La Brosse-Montceaux.

### **Etude sur la proposition du projet de développement de la ligne Emplet et de la ligne B, pour amélioration des dessertes au CC du Bréau (Présentation Mr ALIFOND, Directeur INTERVAL)**

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Comme vous le savez, nous avons souhaité améliorer, depuis le début du mandat, l'ensemble des services des lignes du réseau. Mais il est difficile de faire accepter auprès du STIF l'ensemble de nos demandes, en une seule fois, et nous leur demandons donc, un peu chaque année, de faire des efforts sur les dessertes. En 2013, le dossier portait sur les dessertes de Forges, Laval en Brie et Saint Germain Laval, ainsi que des nouveaux quartiers de Montereau. Nous voulions plus d'offres, mais aussi des offres plus rapides pour ramener les usagers à destination. Nous avons l'amélioration de l'offre de La Grande Paroisse, notamment avec la création de l'éco quartier, qui a pris un peu de retard dans sa mise en œuvre, et qui verra le jour, en tout cas, pour sa première phase, plutôt fin 2014. Nous avons également une autre desserte sur laquelle, il va falloir apporter des améliorations. Nous avons depuis peu, des demandes précises des industriels et des entreprises de logistique qui s'installent dans la zone d'activité de Marolles, et qui permettraient ainsi aux actifs locaux de se rendre sur la zone. Nous avons également le Sud qui pouvait être amélioré, et l'adhésion de Villeneuve la Guyard, avec les communes de Barbey, Misy et La Brosse-Montceaux. En sachant que pour Villeneuve, il nous faudra

attendre les prochaines élections municipales, pour savoir si la commune veut adhérer. Et enfin l'amélioration des dessertes de Varennes sur Seine, avec l'ouverture du centre commercial du Bréau. La demande avait été faite par Mr. Le Maire, ainsi que par les usagers, car peu de dessertes desservent le centre commercial. Il est important pour un réseau de transport de pouvoir accompagner les travailleurs locaux sur leur lieu de travail de la région.

J'ai procédé de la même manière que pour les lignes C et F. Nous avons d'abord travaillé sur les dessertes à rajouter, qui pourraient correspondre à la demande, puis nous avons travaillé avec INTERVAL, pour voir comment ils pourraient nous apporter ces améliorations. Puis, nous avons revu Mr José RUIZ, afin de lui présenter ce projet de développement de la ligne. Il m'a envoyé un mail, pour s'excuser et que je sois son ambassadeur et son porte-parole ; il tenait à vous dire que ce projet lui convenait parfaitement.

Mr ALIFOND, n'ayant pu être présent ce soir, car ayant des problèmes familiaux, de part le décès de sa maman, vous prie de l'excuser. Aussi, la chargée de mission de chez Interval, va donc vous présenter le dossier technique, et si cela vous agréé, nous ferons faire, ensuite, les estimations financières que nous vous présenterons lors d'un prochain comité. En effet, et comme à notre habitude, nous vous présentons d'abord le dossier technique, et après le chiffrage si vous acceptez le projet. En effet, si vous rejetiez le dossier technique, il ne serait pas utile de perdre son temps à le chiffrer. De plus, nous avons pensé qu'il serait judicieux auprès du STIF, de déposer en même temps, la mise en place de l'amélioration des lignes qui desservent actuellement le Bréau, et d'y insérer le cadencement au quart d'heure en heures pleines, et de 20 minutes en heures creuses de la ligne A.

*La parole est donnée à Mlle MOLL Aurélie.*

*Mademoiselle MOLL :*

Nous sommes partis de l'étude de mobilité que vous aviez faite en 2011. Cette étude questionnait les actifs et les résidents, sur leurs habitudes de transport, et leurs besoins, par tranche horaire, et pour chaque jour de la semaine, de très tôt le matin, à très tard le soir.

Quand on étudie les lignes B et Emplet, on remarque que les deux lignes sont en inéquation, et ne permettent pas avec les services proposés actuellement de répondre aux besoins. Nous vous proposons donc de rajouter des services, le matin et le soir, sur Emplet, afin d'être en correspondance, avec les trains et la ligne B, y compris le samedi. Pour Emplet, nous avons grandement élargi l'amplitude horaire, allant de 5 heures le matin, à 21 heures le soir. Nous avons également rajouté des directs Bréau- gare, pour compléter les dessertes en place actuellement. Nous avons donc un projet de 19 courses supplémentaires sur la ligne EMPLET.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Ce qui est important, c'est qu'en dehors de l'existant, ce qui est rajouté, se fera en navette directe Bréau Gare. Cette navette sera en correspondance avec les trains, et avec les départs des bus de toutes les communes. Chaque habitant de vos communes pourra prendre le bus, pour aller au Bréau, avec les correspondances en gare de Montereau. Dans la grande distribution, les horaires sont décalés, et nous espérons répondre ainsi aux besoins et à cette clientèle d'actif de notre région. Nous pourrions ainsi créer un parking relais, et cela nous permettra de ne pas avoir de retour à vide. On pourra prendre des salariés qui ont besoin d'aller travailler au Bréau, pour les ramener en gare, mais également, nous ramènerons les usagers qui auront laissé leurs véhicules sur le parking relais du Bréau. Cela rend service à ceux qui utilisent les transports collectifs pour aller travailler, et permettra aux travailleurs parisiens de laisser leurs véhicules garés sur une place de parking, et d'utiliser la navette pour prendre le train.

Bien sur, cela nécessitera un minimum de communication et d'information, mais nous installerons ce parking relais, près de l'arrêt de bus. Ainsi, nous résoudrons par la même occasion, les problèmes de stationnement que nous avons en gare.

*Monsieur MARTINEZ :*

Le parking sera-t-il sous surveillance ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Tout est sur surveillance, au Bréau, donc oui. Aujourd'hui, en gare, les gens se garent n'importe où, et si une voiture venait à prendre feu, les pompiers ne peuvent pas accéder ; nous aurons donc un service de qualité, et de sécurité, pour tous les usagers, que ce soit pour aller travailler, ou pour rentrer chez

eux, et en plus permettra de désengorger le parking de la gare. Cette navette qui tournera toutes les vingt minutes, aura une utilité dans les deux sens. En termes de transports, c'est intelligemment pensé.

*Monsieur GIRAULT :*

Est-ce que vous prévoyez ça, l'amplitude va être assez énorme, est-ce que ça justifie à tout prix, au milieu, de maintenir une navette, ou elle sera plus large, au niveau horaire ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

L'amélioration qui vous est proposée, ne concerne que les actifs.

*Monsieur GIRAULT :*

Mais la fréquence serait plus rapprochée le matin, qu'en milieu de journée ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

La rotation dure 40 minutes, car pour les dessertes déjà existantes, elle passe par le centre ville. Seules, les dessertes rajoutées font la navette gare-Bréau. Le matin et le soir, cela sera une ligne directe, et le reste du temps, elle reprend son parcours normal. Aujourd'hui, en heures creuses, la ligne Emplet, c'est la deuxième ligne du réseau, en termes de fréquentations. On a d'ailleurs été obligé de changer de véhicule.

*Monsieur PAVIOT :*

Admettons que beaucoup de monde vienne se garer sur le parking du Bréau, on sera peut-être obligé de mettre un bus plus grand...

*Monsieur MARTINEZ :*

Cela arrive, des fois, ils mettent un grand bus.

*Monsieur SENOBLE :*

Mr WEISS a su ponctionner en son temps, les finances des communes à travers la CC, pour financer son projet. Il semblerait, que d'une part on lui apporte des challans, à travers l'Emplet Express, et on va apporter également des solutions à ses salariés. Il serait peut-être bien de se rapprocher de lui, car l'amélioration de cette ligne, va avoir un coût, et le STIF ne prendra pas en charge l'intégralité des dépenses.

*Monsieur MARTINEZ :*

Mais il paie déjà une redevance transport, par l'intermédiaire de ses salariés.

*Monsieur SENOBLE :*

Il s'en moque peut être de ses salariés, mais on va quand même organiser leurs transports. Il pourrait tout de même participer financièrement.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Les employeurs sont mis à contribution de deux manières différentes. Ils paient d'abord une taxe à l'URSSAF 'versement transport', et elle est conséquente pour lui. Ensuite il est obligé de rembourser 50% de la carte orange, dite « navigo » à ses salariés. C'est cela sa contribution transport, d'ailleurs, il pourrait parfaitement faire une réclamation au STIF, parce que les services qu'il reçoit, ne sont pas à la hauteur de la cotisation qu'il paie.

*Monsieur SENOBLE :*

Pour les salariés j'entends, mais pour les challans qu'on lui ramène, là, il pourrait contribuer.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Il n'y a pas que le LECLERC, qui a répondu à notre enquête. Les magasins aux alentours, sont très demandeurs également. La demande est très peu élevée pour les agents du Leclerc ; nous n'avons eu que quinze réponses émanant de ces salariés, par rapport aux autres enseignes, pour un total de presque 100 réponses.

*Monsieur SENOBLE :*

Il ne se pose pas autant de questions que nous, quand il facture 2000€, une après-midi aux exposants dans sa galerie marchande...

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Nous allons le questionner, et quand j'aurai un rendez-vous je t'inviterai à y participer.

*Monsieur SENOBLE :*

Et il faut insister...

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

J'entends bien. En attendant, en matière de mobilité, sur le secteur, pour les actifs, c'est une vraie révolution, et si en plus, cela permet de réduire le nombre de véhicules en gare, cela aura un double effet.

*Monsieur PAVIOT :*

Si nous votons pour, nous pourrions mettre cela en place pour l'été prochain ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Si nous avons le chiffrage en décembre, nous pourrions déposer le dossier auprès du STIF, dans la foulée, et après, négocier ce dossier avec le STIF, dès le mois de janvier. Pour le cadencement de la ligne A, ils étudient cela depuis quelques temps déjà, car cela fait partie de leur ligne politique. Aussi, lorsque nous déposerons le dossier, ils seront ouverts aux discussions.

Aussi, sur le principe, qui est pour ? Qui s'abstient ? Parfait, ceci est voté à l'unanimité.

Aussi, nous demandons à INTERVAL de nous chiffrer ce dossier, pour Noël, nous vous le présentons au prochain comité syndical, et si vous l'acceptez, nous irons le négocier dès le mois de janvier auprès du STIF. Les négociations terminées, il sera établi un nouvel avenant, et nous devons délibérer sur ce nouvel avenant.

*Mademoiselle MOLL quitte la salle, et le comité devient comité secret.*

### **Négociation départ Salarié SITCOME. (Etude en comité syndical secret)**

Le Président informe le comité de la situation professionnelle d'un agent et notamment le fait qu'il a cumulé, depuis le 01/11/2009, 90 jours d'arrêt maladie rémunérés à plein traitement, un arrêt maladie rémunéré à demi-traitement du 29/10 au 09/11/2010, une prolongation en mi-temps thérapeutique à partir du 10/11/2010 jusqu'au 09/11/2011, 90 jours de maladie rémunérée à plein traitement entre le 15 juin et le 8 décembre 2011. Du 09/12/2011 au 08/09/2012, il était en maladie en demi-traitement et depuis le 09/09/2012, il est en maladie sans traitement, et n'a pas repris à ce jour. De plus, le comité médical a émis un avis défavorable sur sa mise en longue maladie.

Le Président précise que des aménagements lui ont été organisés et qu'il ne lui restait que le travail d'accueil au kiosque, assis ou debout, comme bon lui semblait.

Un débat s'installe.

Le Conseil délibère pour autoriser le Président à licencier ce salarié si la situation professionnelle n'évolue pas et qu'aucun recours puisse être organisé.

### **Budget supplémentaire 2013 des Budgets « Principal SITCOME » et « Carte Siyonne »**

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

A la lecture des tableaux, ce sont des réajustements habituels, de milieu d'année. Pour les premières colonnes présentées 2011 et 2012, ce sont des chiffres que nous vous avons déjà donné. Pour 2013, vous avez, comme nouveaux chiffres, les réalisations à fin 09/2013, et les réajustements des comptes par rapport aux factures. Nous affectons principalement le résultat. Vous avez un réajustement de l'électricité, de l'eau et du chauffage, et de la maintenance du copieur. Nous avons également l'élagage des arbres sur notre terrain qu'il faut prévoir, et un réajustement de la taxe foncière 2012, sur la part locataire. On a rajouté les indemnités de licenciement dont on vient de parler. Comme vous le savez, les indemnités de certains élus sont soumis à cotisation de sécurité sociale, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2013, et tout à payer d'un coup. Nous nous retrouvons donc à budgétiser des charges, prélevées sur nos indemnités. Nous avons une régularisation demandée par le trésor Public, de 2011, sur des créances irrécouvrables, pour Mr GALLARDO, pour 1700€, un trop versé à la poste et chez EDF, et

d'autres petits montants de réajustements. Pour les dépenses d'investissement, nous avons une régularisation sur les biens d'installation, et l'excédent d'investissement à reprendre.

Ensuite, vous avez les documents, sous la forme officielle, qui sont beaucoup moins lisibles. J'en profite pour remercier Michel et Sandrine, pour tout le travail réalisé.

Pour le dossier SiYonne, il n'y a que des petites régularisations.

*Monsieur SENOBLE :*

INTERVAL nous prend 4 000€ pour le valideur, mais ce n'est pas uniquement lorsque le STIF nous subventionnera notre TAD, que nous aurons les frais du valideur ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Bien sur, c'est juste une régularisation pour l'affectation du résultat.

*Monsieur DALIBON :*

Oui, de la même façon, que pour le budget principal, nous avons récupéré le plus que nous pouvions sur les dépenses imprévues, que nous n'aurons pas et le reste sur notre cotisation auprès d'INTERVAL, que nous ne dépenserons pas non plus.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

J'en profite, puisque tu parles du TAD, Romain, normalement, l'agrément de notre TAD devrait passer au vote au STIF, en décembre, je dis bien normalement.

*Monsieur SENOBLE :*

Donc, nous devrions être subventionnés dès le 1<sup>er</sup> janvier ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Normalement...

Nous allons donc passé au vote. Pour le SITCOME, Qui s'abstient ? Qui est contre ? Le budget est adopté à l'unanimité. Pour SIYONNE, Qui s'abstient ? Qui est contre ? Budget également adopté à l'unanimité.

### **Augmentation de la valeur des tickets restaurants**

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Nous avons un montant de la valeur faciale des tickets restaurant relativement faible d'une valeur de 7€, compte tenu du contexte économique. Aussi, nous vous proposons d'augmenter un peu cette valeur, et de la passer à 8,50€ de manière à se rapprocher un peu plus des prix pratiqués pour le repas d'un midi. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Merci pour le personnel.

### **Convention avec la commune de Montereau concernant la gestion des vélos box en gare routière**

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Nous avons deux vélos box, qui accueillent chacun 10 vélos, qui sont situés sur le parking de la gare. Ce matériel appartient à la ville de Montereau. La réécriture de la convention entre la ville de Montereau et l'association Vélos Sud 77 n'a pas convenu aux adhérents de l'association qui en avaient la gestion. Ils ont donc décidé de rendre les clés. La ville de Montereau a donc sollicité le SITCOME, déjà gestionnaire de la gare et du kiosque, afin de reprendre la gestion de ces deux vélos box. Nous proposons donc une convention qui nous lierait avec la ville. Aussi, si vous êtes d'accord pour cette reprise de gestion, il faudrait convenir des tarifs à appliquer. En effet, l'association prêtait ces vélos box gracieusement, alors que nous même, nous facturons les services de gardiennage de notre parking collectif. Dans la gestion, nous aurons surtout à veiller à ce que ces vélos box, ne deviennent pas des caves, et qu'ils soient utilisés uniquement pour garer des vélos, et non pour tout autre chose. Le problème que la ville avait avec l'association, c'était justement l'opacité des locations. Nous n'arrivions pas à savoir à qui étaient loués ces vélos-box, et ce qu'ils contenaient réellement.

*Monsieur PAVIOT :*

Sont-ils tous loués actuellement ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

J'ai la liste des 20 personnes, qui utilisent ces parkings à vélo. Ce sont surtout des habitants de Montereau et de Varennes, deux de Villeneuve la Guyard et un de Vinneuf.

*Monsieur SENOBLE :*

Il y a des gens qui viennent de l'Yonne à la gare, en vélos ? ...

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Peut-être pas tous les jours, mais oui.

*Monsieur SENOBLE :*

Respect !

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Nos tarifs pour notre parking collectif sont de 1€ la journée, 10€ au trimestre et 30€ à l'année.

*Monsieur BRUN :*

Pour les vélos box, tu inclus des assurances dans ton tarif ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Non, ils s'assurent eux-mêmes. Le prix intégrera juste la location du garage. Et puis, la gare est l'endroit le plus protégé de Montereau, avec la vidéosurveillance de toutes les caméras installées.

*Monsieur PAVIOT :*

Soit ce sont des sportifs qui veulent faire du vélo, soit ce sont des gens qui n'ont que les moyens du vélo. Et dans ce cas là, s'ils doivent payer une location, cela ne sera peut-être pas possible financièrement pour eux.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Il faut faire la distinction entre le local collectif et le local individuel.

*Monsieur BLANCHARD :*

Et les gens savent que cela va devenir payant ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Ils ont reçu un premier courrier de la mairie, leur indiquant que vélo sud 77 ne voulait plus les gérer, et que le SITCOME allait être sollicité. J'ai été interpellé par une personne sur ce sujet, et la seule réflexion qui a été faite, c'est de me demander si cela dorénavant allait être payant... Tant que tout est gratuit, on s'en moque et on fait n'importe quoi. Vous verrez, le fait de mettre une petite cotisation sur ces locations, les gens vont se sentir plus investis et seuls ceux qui en ont vraiment besoin en prendront la charge. Nous pourrions proposer comme tarifs pour les vélos box : 12€ au mois, 25€ au trimestre et 50€ à l'année. Comme cela, ces tarifs sont raisonnables, et notre parking collectif reste moins cher. Et nous restons dans le principe des consignes du STIF pour les parkings à vélos, qui doivent être abrités et qui s'ouvrent avec les cartes Navigo. Et ils ne veulent plus entendre parler des vélos-box.

Vous savez combien ça coûte, un vélo box ?

*Monsieur SENOBLE :*

Non, mais on va le savoir... 20 000€ ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Non, cela vient d'Allemagne, et il faut compter pour un vélo box, 100 000€.

*Plusieurs élus, ensemble...*

Ces petits machins de ferrailles ? Cela fait très cher...

*Monsieur BLANCHARD :*

C'est le prix d'une maison.

## Questions diverses

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Des questions ?

*Monsieur SENOBLE :*

Pourrais-t-on connaître la fréquentation de la ligne F, depuis sa refonte ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Les chiffres sont très encourageants, de ce que j'ai pu entendre pour l'instant.



*Monsieur SENOBLE :*

Vous savez qu'il y a dans le bus, un usager qui fait souvent des remarques, et qui dépose des réclamations régulièrement... Enfin bref, les réponses qui me sont faites sont toujours les mêmes : ce sont des défaillances d'INTERVAL. Encore ce matin, le bus ne démarrait pas, ou il a fallu changer de chauffeur... et autres excuses qui n'auraient pas lieu d'être. Il faudrait rappeler à INTERVAL qu'ils soient un peu plus vigilants sur la gestion de nos lignes et sur les services publics rendus... Quand ce sont des causes extérieures, comme un accident sur la route, là, on peut comprendre. Mais la plupart du temps, il s'agit d'incompétence humaine... Il faudrait aussi rappeler aux usagers qu'ils ont la possibilité de déposer sur le site du STIF, leurs réclamations et que l'entreprise se doit d'y répondre sous 48 heures.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Nous avons le comité de suivi, avec le STIF, qui a été fixé le lundi 18 novembre à 14h00. Désolé, les fonctionnaires du STIF ne se déplacent pas en soirée sur Montereau, et nous sommes donc obligés de le faire en après-midi.

*Monsieur PAVIOT :*

C'est cette réunion, qui était fixée en octobre, et qui a été reportée en novembre ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Oui. Vous recevrez une convocation. Ce comité de suivi sera le premier à se tenir, depuis la signature de notre convention T2. Il se tient pour faire le point sur ce qui s'est passé sur le réseau en 2011 et 2012, plus que pour se projeter dans l'avenir et étudier les projets. Le STIF envoie aux transporteurs une maquette, qui doit être remplie par tous de la même façon, permettant ainsi au STIF, de faire des comparatifs de tous les réseaux de l'Île de France. Ces données chiffrées portent aussi bien sur les réclamations, que sur les recettes, et les services rendus. Et les entreprises sont très contrôlées par le STIF, même dans leur gestion propre financière. Je ne vois plus bien l'intérêt financier pour les entreprises de continuer...

*Monsieur GIRAULT :*

Enfin, il ne faut pas se tromper. Comme ils travaillent là, ils gagnent des ronds, je peux vous le dire...

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

En tout cas, beaucoup moins qu'avant.

*Monsieur GIRAULT :*

Quand on voit des cas et la façon dont c'est présenté, c'est sur, ils gagnent encore de l'argent... Mais il faut qu'ils rentrent dans la maille.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Il faut regarder aussi les règles imposées par le STIF. Pourquoi les bus n'attendent pas les trains, c'est parce que c'est 400 euros d'amende, s'ils ne passent pas à l'heure exacte à l'arrêt indiqué. Et donc, le salarié, lui, il démarre à l'heure exacte sinon, on lui supprime sa prime d'intéressement, et même s'il voit des usagers dans son rétroviseur. Et on se demande comment est rendu le service public... je m'en suis ouvert au STIF, et j'ai écrit au Président HUCHON. Il y a des services, où le bus ne peut pas attendre. Il fait partie d'une chaîne, et le moindre grain de sable la fait dérailler. Si vous partez en retard de la gare, par exemple, à l'heure des lycées, vous n'avez plus les enchainements, et vous vous retrouvez en retard partout. Mais pour les bus, qui partent vers 20 heures, le STIF pourrait autoriser l'attente de quelques minutes... Lorsque le chauffeur attend 20 minutes en gare, il pourrait attendre quelques minutes de plus, plutôt que de se dire, que s'il est en retard, et qu'il se fait contrôler par un agent du STIF, il va se voir remettre une amende de 400€, et perdre son indemnité.

*Monsieur GIRAULT :*

Il y a deux règlements, celui du STIF et des cars. Il y a les impondérables de transport de train, par rapport aux cars. Il faut que les deux soient en phase. Et savoir qui dirige précisément. Si c'est le STIF, et vous appliquez le règlement, ou si c'est la société de transport...

*Monsieur MARTINEZ :*

Ce n'est plus du service public, si les gars ont peur de prendre une amende de 400€, et là, cela devient dérangent, que le STIF ne permette pas une certaine souplesse, afin d'améliorer ces services, publics, je le rappelle.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Eh, dans ces cas-là, le STIF devrait faire un peu plus confiance à l'autorité organisatrice, pour aménager ces temps de route. C'est ce que nous faisons, avant que le STIF ne reprenne toutes les rênes. Un agent a environ 7 réseaux à gérer. Et il tourne à peu près tous les dix huit mois. Le temps qu'il comprenne les réseaux dont il a la charge, il est déjà sur un autre dossier. Et donc, ils en arrivent à des aberrations, où ils ne négocient plus rien, ils appliquent les règles, et c'est tout. Et là, je vous rejoins, c'est dans l'intérêt du transporteur, de partir à l'heure, puisque on en arrive à ce que le transporteur n'est aucun usager dans son bus. Comme cela, pas de problèmes, pas de réclamations, pas de pénalités... Il ne faut pas oublier que le transporteur, il n'a qu'un seul client, le STIF. De toute façon, qu'il y ait des gens dans le bus ou pas, le transporteur sera payé... Voilà l'aberration.

*Monsieur SENOBLE :*

Alors pourquoi, ils contrôlent le nombre de clients ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Pour justifier de la diminution, voir la suppression de tes bus. Ils ont acheté des réseaux, et la télébilletique remonte tous les soirs, dans leurs services. Et bientôt, on y arrivera, ils rémunéreront les transporteurs, par rapport aux nombres de montées dans le bus. Pour l'instant, c'est forfaitaire. C'est bien ce que nous avons fait, sur notre propre réseau. On a pris les stats, on n'est pas allé compter véritablement combien d'usagers il y avait dans le bus. C'est donc pour cela que nous primons la validation, et faisons un effort de communication sur cet aspect des bus.

*Monsieur GIRAULT :*

On n'est pas aidé, non plus, avec INTERVAL. C'est difficile d'obtenir les chiffres de fréquentation... Je me souviens au début...

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Non, aujourd'hui, nous avons tous les chiffres que nous voulons obtenir.

*Monsieur SENOBLE :*

Les chauffeurs sont conducteurs receveurs, mais quand les gens ne valident pas, les chauffeurs ne font pas d'effort pour les faire valider. Ceux qui le font se comptent sur les doigts d'une main...

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Il faut savoir qu'un des projets du STIF, c'est de changer complètement la tarification. L'utilisateur paiera en fonction du transport qu'il a réalisé. Vous aurez donc la carte orange, mais avec une facturation du nombre des kilomètres effectués. Vous achèterez des unités de transport, comme les cartes téléphoniques ou les cartes de lavage. Il faudra valider à la montée et à la descente, et vous serez débité sur votre carte du nombre d'unité utilisé. Et lorsque votre carte sera à moins 10 unités, ils iront chercher sur votre compte, et alimenteront directement votre carte, car vous aurez donné l'autorisation de le faire. C'est très bien comme système, très pratique... Mais cela va prendre encore un peu de temps, car ils ont des problèmes de compatibilité des systèmes, entre la SNCF, la RATP, les transporteurs privés, et puis les billets magnétiques ne sont pas tous compatibles, etc.... C'est déjà appliqué à Londres, et ça marche très bien. Sur cinq ans, ils ont calculé que pour homologuer tous nos systèmes et les rendre compatible, cela devrait coûter 20 millions d'euros, entre le matériel et la maintenance, et que si on mettait en place le nouveau système, cela coûterait 15 millions, donc moins cher. L'intérêt pour le Conseil Général, aussi, serait que les bons de transport qui sont offerts, seraient réellement utilisés, car aujourd'hui, le Conseil Général paie des abonnements mensuels, alors que certains n'utilisent leurs titres de transports gratuits, qu'une fois par an. Et avec cette carte, uniquement les voyages réellement utilisés seront facturés. Pour les gens à temps partiel, aussi, plus besoin d'acheter au mois, vous n'achetez que ce que vous utilisez. Mais nous ne verrons ces modifications arrivées, pas avant 2018, car il leur faut au moins encore 4 ans pour tout paramétrer. Il y aura un même titre de transport pour chacun. C'est l'avenir, et il est important de montrer au STIF, que nous avons de plus en plus d'usagers qui utilisent nos lignes, et donc il faut motiver les gens à valider.

*Monsieur SENOBLE :*

Une fois, le chauffeur a appelé les contrôleurs, car nous avions un fraudeur. Il leur a demandé d'attendre le gars, à la descente du bus, à la gare, et les contrôleurs ne se sont même pas déplacés...

*Monsieur PAVIOT :*

Je voudrais savoir s'il est normal que les bus passent sur la petite qui rejoint Esmans, car j'ai failli m'en payer un, et je me suis retrouvé dans un caniveau. La petite route n'est pas large, et je me suis retrouvé nez à nez avec le bus.

*Monsieur GIRAULT :*

Si, c'est sa route, il y a même un arrêt.

*Monsieur PAVIOT :*

Ah bon ! Bah, c'est bizarre qu'un bus traverse une si petite route...

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Les prochaines réunions ont lieu pour la commission finances, le 3 décembre et le comité syndical, le 17 décembre. Et le comité de suivi, le 18 novembre, avec le STIF.

*Monsieur PENOT :*

Il serait bien, que les suppléants puissent aussi recevoir, par mail, la convocation, car, nous pourrions commencer à lire les documents, avant, si celui que l'on doit remplacer ne peut pas venir.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Oui, mais pour cela, il nous faut obtenir vos adresses mail.

Nous terminerons le prochain comité syndical, le 17 décembre, par un buffet et des bûches de Noël.

Plus aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée, et donc close à 20h50.

-----ooo000ooo-----